

## Amphithéâtre de la MSH-Alpes

1221 avenue centrale - Domaine universitaire  
38400 St Martin d'Hères

(bâtiment 11 sur le plan, tram B « Bibliothèques Universitaires »)



### Contact

tel : 04.76.82.58.14  
crj@upmf-grenoble.fr

Faculté de droit  
BP 47, 38 040 Grenoble cedex 9



# 2<sup>e</sup> Journée des docteurs en droit public économique

8 février 2013

Grenoble  
MSH-Alpes



Cette seconde édition de la Journée des docteurs en droit public économique s'organise autour de deux débats, sur les thèmes de « la notion de régulation » et de « l'eupéanisation du droit public économique ». Grâce au croisement de leurs expériences doctorales, les docteurs présents apporteront un éclairage sur l'actualité de la recherche dans cette discipline.

9h30 - Accueil

## La notion de régulation

**Débats animés par S. BRAMERET**

Maître de conférences à l'Université Grenoble 2

**R. RAMBAUD**

Maître de conférences à l'Université de Bourgogne

**L'institution juridique de la régulation. Recherches sur les rapports entre droit administratif et théorie économique**

**A. SEE**

Maître de conférences à l'Université Paris Ouest Nanterre

**La régulation du marché en droit administratif. Étude critique**

**B. LAVERGNE**

Maîtres de conférences à l'Université de Tours

**Recherche sur la soft law en droit public français**

Pause déjeuner - Buffet offert aux participants

14h - Reprise des travaux

## L'eupéanisation du droit public économique

**Débats animés par S. BRAMERET**

Maître de conférences à l'Université Grenoble 2

**D. GUINARD**

Maître de conférences à l'IEP de Grenoble

**Réflexions sur la construction d'une notion juridique : l'exemple de la notion de Services d'intérêt général**

**C. MONGOUACHON**

Maître de conférences à l'Université Paris Ouest Nanterre

**Abus de position dominante et secteur public. L'application par les autorités de la concurrence du droit des abus de position dominante aux opérateurs publics**

**F. TESSON**

Maître de conférences à l'Université d'Angers

**Les limites de l'influence du droit du marché intérieur sur les activités administratives françaises**

17h - Fin des travaux